

ANNEXE III

Guide de l'appréciation synthèse de supervision

La personne superviseure joue un rôle de premier plan auprès de l'étudiante ou étudiant stagiaire. Afin de tenir compte de cet accompagnement pédagogique dans le cadre de l'appréciation des stages, il est demandé à la personne superviseure de produire un rapport d'appréciation. La personne superviseure trace les grandes lignes du déroulement du stage en partageant ses observations et ses conclusions concernant les apprentissages faits par l'étudiante ou l'étudiant tout au cours des treize semaines de stage.

Nous vous présentons quelques éléments pouvant guider l'élaboration de cette appréciation synthèse.

- 1. Description des responsabilités confiées à l'étudiante ou à l'étudiant à l'intérieur du stage**
- 2. Intégration au sein de l'organisation de stage : connaissance de la mission, de l'histoire, de la population rejointe, des activités ou services, relations avec les membres de l'équipe, les bénévoles, les partenaires, etc.**
- 3. Capacités de réflexion et d'analyse critique : questionnements, réflexions, intérêts au niveau des questions sociales, enjeux sociaux soulevés, au niveau des pratiques, etc.**
- 4. Intégration des processus d'intervention : connaissance et habiletés au niveau des méthodes et modèles d'intervention**
- 5. Réflexion au niveau de son savoir-être professionnel et personnel : premier portrait des forces et limites, de ses intérêts professionnels, enjeux éthiques soulevés, etc.**
- 6. Identification des connaissances et des habiletés à développer**
- 7. Appréciation globale du cheminement en stage et des suites à donner dans le cadre du deuxième stage.**

N.B. : Apposez votre signature sur le document, idéalement sur papier en-tête de l'organisme.